EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes: Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille dix neuf, le dix huit décembre à 15h00

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 18/12/2019 à 14h30 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en la salle de réunion de la Criée à Royan.

Date de convocation : 10 décembre 2019

<u>Etaient Présents</u>: Mmes De ROFIGNAC- GOT – GUILLEN - LABARRIERE- QUENTIN. MM CORSAN-DELAUNAY

<u>Pouvoirs:</u> M. FEDIEU a donné pouvoir à Mme GOT, Mme DERVILLE a donné pourvoir à M. CORSAN

Délibération N°2019-06-058: Approbation du Budget Principal 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11; Vu l'instruction budgétaire et comptable ; Vu le DOB en date du 5 novembre 2019 ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : d'adopter le projet de budget primitif 2020 du Syndicat, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 904 000€ et pour la section d'investissement à 12 528 €:

Article 2 : de fixer le montant des cotisations 2020 à 110 000 € pour les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime et pour le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à 55 000 € pour Bordeaux Métropole et à 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Royan, le 18 décembre 2019

(20 min

La Présidente

Françoise de remgnac

TO HETE TESTIBITE